



Radiation d'une affaire par un JAF.

Par ANG49

Bonjour

Un JAF peut il prononcer une radiation de l'affaire dont il a été saisi ou débouté le demandeur si, par exemple, le 1er jugement établi n'est pas respecté par l'une ou l'autre des parties et donc qu'il estime que la requête du demandeur n'est pas légitime?

Merci par avance